



Demande d'autorisation pour ouvrir N° 49-2026 un débit temporaire

☒ Ouverture exceptionnelle

☐ Prolongation d'ouverture

**DEBIT DE
BOISSONS**

CATEGORIE 3

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) Mme JUMEAU

Prénoms Marie

Profession ou qualité Présidente de l'APE

Domicile 38 rue Roger Furgé, 86210 Archigny

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A École primaire Maxime Lefort

Le 30/06/2026 de 17h00 Jusque 23h59

Le 01/07/2026 de 00h00 Jusque 01h00

Le de Jusque

A l'occasion de (1) Fête de fin d'année (Kermesse)

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 26/06/2026

ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du
code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que : Mme JUMEAU

Marie

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à École primaire Maxime Lefort

Le 30/06/2026

de 17h00

Jusque 23h59

Le 01/07/2026

de 00h00

Jusque 01h00

Le

de

Jusque

Fait à Archigny

, le 29 JUIN 2026

